

Sainte-Martine, le 15 décembre 2020

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Martine, tenue le 15 décembre 2020 à 19 h 30 à la salle de conférence de l'hôtel de Ville, au 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, sous la présidence de madame Maude Laberge, mairesse.

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-029, le conseil de la Municipalité siège en séance extraordinaire par voie de visioconférence.

Sont présents :
Monsieur Richard Laberge
Monsieur Normand Sauvé
Monsieur Dominic Garceau
Madame Carole Cardinal
Monsieur Jean-Denis Barbeau
Madame Mélanie Lefort

Madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, et madame Josée Bourdeau, directrice – Greffe, affaires juridiques et contractuelles et secrétaire-trésorière adjointe sont aussi présentes.

AVIS DE CONVOCATION

Cette séance est une assemblée extraordinaire du conseil, convoquée dans le but de traiter des sujets suivants :

- Adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2021 de la Municipalité de Sainte-Martine
- Adoption du programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Sainte-Martine pour les années 2021, 2022 et 2023

Conformément à l'article 425 du *Code municipal du Québec* et au *Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sainte-Martine*, l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil.

Ouverture de la séance

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit ouverte à 19 h 32.

Adoptée

2020-12-160 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Richard Laberge
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

Adoptée

Sainte-Martine, le 15 décembre 2020

Présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2021 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023

La mairesse invite la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une présentation, à l'aide d'un document PowerPoint.

2020-12-161 : Adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2021 de la Municipalité de Sainte-Martine

Attendu que selon l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier;

Attendu qu'un avis public a été donné conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par monsieur Dominic Garceau
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le budget de fonctionnement de la Municipalité de Sainte-Martine pour l'année 2021, au montant de 7 493 672 \$ pour le volet des revenus, au montant de 7 711 902 \$ pour le volet des dépenses et au montant de 228 230 \$ pour les affectations.

Adoptée

2020-12-162 : Adoption du programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Sainte-Martine pour les années 2021, 2022 et 2023

Attendu que selon l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

Attendu que le programme triennal des immobilisations est financé par différentes sources tels le fonds de roulement, le budget de fonctionnement, des emprunts, les surplus libres, et certains programmes de subvention;

Attendu qu'un avis public a été donné conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence,

Il est proposé par madame Mélanie Lefort
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Sainte-Martine, pour les années 2021, 2022 et 2023, lequel prévoit des dépenses de 4 227 690 \$ pour l'année 2021, 4 419 450 \$ pour l'année 2022 et 3 515 500 \$ pour l'année 2023.

Adoptée

Sainte-Martine, le 15 décembre 2020

Période de questions

Aucune question.

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

De lever la séance à 20 h 05.

Maude Laberge
Mairesse

Josée Bourdeau
Secrétaire-trésorière adjointe